



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

PLATEFORME POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2015

Recherche, analyse et rédaction :

Francis St-Laurent, Vice-président

Correction :

Antony Masso Lussier, Coordonnateur aux affaires sociopolitiques et à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 65 000 étudiants, répartis dans 21 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

Unis par la force d'une voix

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

RÉSUMÉ DES REVENDICATIONS	4
PRINCIPALES	4
COMPLÉMENTAIRES	4
INTRODUCTION	6
ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	7
TRANSFERTS FÉDÉRAUX EN ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	7
CONDITIONS DE STAGE	8
CRÉDIT D'IMPÔT POUR JEUNES DIPLÔMÉES	9
FISCALITÉ	9
PÉRÉQUATION	9
IMPÔTS	10
PARADIS FISCAUX	10
ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE	10
ENVIRONNEMENT	11
OLÉODUCS	12
GAZ À EFFET DE SERRE	12
RÉFORME INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES	13
CONCLUSION	14

Résumé des revendications

Principales

Revendication 1 : La FECQ prône que le gouvernement fédéral hausse les Transferts canadiens en programmes sociaux de 3,5 milliards de dollars, pour les rétablir au niveau de 1994.

Revendication 2 : La FECQ prône que les étudiants effectuant un stage obligatoire de fin de programme soient rémunérés dans le cas d'un stage en entreprise, lorsque le stagiaire effectue les mêmes tâches que les salariés, et qu'ils obtiennent une gratification dans le cas de stages fortement supervisés.

Revendication 3 : La FECQ prône que le Code canadien du travail soit modifié pour que les stagiaires qui exécutent les tâches d'un employé régulier puissent bénéficier au moins du salaire minimum et des protections accordées par ledit Code.

Revendication 4 : La FECQ prône qu'un crédit d'impôt pour jeunes diplômés travaillant en région soit aussi offert par le gouvernement fédéral, crédit qui s'applique entre autres aux dettes d'études.

Revendication 5 : La FECQ prône que les différentes modifications du programme de péréquation instaurées en 2008 soient révisées et visent ainsi à récupérer l'argent qui est dû au Québec et aux provinces.

Complémentaires

Revendication 6 : La FECQ prône l'augmentation du taux d'imposition pour les grandes entreprises.

Revendication 7 : La FECQ prône que le gouvernement du Canada prenne les moyens appropriés pour éradiquer le phénomène des paradis fiscaux.

Revendication 8 : La FECQ s'oppose, dans le cadre des négociations d'accords de libre-échange, à toute proposition de dérèglementation qui aboutirait à la renonciation à des normes diverses en éducation, en matière sociale, de condition de travail ou d'environnement.

Revendication 9 : La FECQ s'oppose à l'installation d'infrastructures pétrolières (de transport ou autre) à une distance déraisonnable des cours d'eau, tout en faisant la promotion de ressources alternatives renouvelables.

Revendication 10 : La FECQ s'oppose à l'utilisation d'oléoducs pour le transport d'autres matières que celles pour lesquelles l'oléoduc a été conçu (cela s'applique aussi à la transformation d'un gazoduc).

Revendication 11 : La FECQ s'oppose à l'exploitation des sables bitumineux.

Revendication 12 : La FECQ prône que le Canada participe à l'élaboration de la seconde phase du protocole de Kyoto, l'intègre, et se dote d'un plan d'action ambitieux qui lui permettra de verdir son économie, de rendre sa société durable et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre

de 60 % à 80 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990 et de faire pression auprès d'autres signataires afin que ceux-ci fassent de même.

Revendication 13 : La FECQ prône l'abolition du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et propose l'instauration d'un mode de scrutin mixte compensatoire global ayant un seuil fixé à 3 % pour être éligible à toute représentation politique et fonctionnant par listes ouvertes.

Introduction

À la Fédération étudiante collégiale du Québec, les périodes d'élections, autant provinciales que fédérales, sont d'une importance non négligeable. Il s'agit d'un des rares moments où la population est prête à discuter d'idées et de politique. Étant une des organisations de la jeunesse, nos idées et ambitions doivent être diffusées, écoutées et débattues pour créer un avenir à l'image de nos principes. Il est de notre ressort d'arriver à cet idéal et des efforts concrets jumelés à des revendications réfléchies doivent ainsi être déployés.

L'éducation postsecondaire est naturellement notre principal cheval de bataille. Au niveau fédéral, ce débat est tout de même majeur. Le transfert canadien en matière de programmes sociaux est déterminant dans le financement d'une éducation accessible et de qualité pour les provinces. Les conditions des stagiaires à travers le Canada sont aussi préoccupantes et doivent être améliorées. Le gouvernement fédéral devrait faire de l'éducation une priorité et bonifier ce transfert, dans le plus grand intérêt de tous. Une solution complémentaire serait aussi d'instaurer un crédit d'impôt pour jeune diplômé travaillant en région, qui permettrait de stimuler l'éducation, l'économie et le développement à travers le Canada.

Ayant une vision globale sur différents enjeux de notre société qui influent sur la qualité de vie et d'étude des étudiants, la FECQ défend aussi des revendications visant une fiscalité plus juste et progressive, un environnement sain et sécuritaire et une réforme démocratique permettant une pleine participation de la population aux enjeux politiques.

Cette plateforme se veut donc être une synthèse réfléchie des idées et revendications des étudiants collégiaux que nous représentons. C'est notamment en s'imposant dans les débats politiques et électoraux que notre génération prendra sa place dans la société.

Éducation postsecondaire

Bien que l'éducation est une des principales compétences provinciales, le gouvernement fédéral a un certain contrôle sur la possibilité pour les provinces d'offrir une éducation de qualité à ces citoyens. Le fédéral détermine donc le sort de l'éducation par les transferts canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Ces derniers ayant pris des formes et des sommes très diverses à travers les années, mais particulièrement depuis 2007, où le TCPS a été renouvelé. Les sommes allouées au renouvellement n'ont pas été diminuées, mais il en est autrement pour l'avenir.

Les conditions de stage dans le réseau collégial sont peu documentées. Nous avons tout de même effectué une recherche qualitative à ce sujet, nous permettant d'en découvrir plus sur ce passage obligatoire vers le marché du travail. Notamment, les conditions financières des stagiaires sont préoccupantes, considérant que peu de stagiaires au collégial sont rémunérés, causant une précarité importante.

Transferts fédéraux en éducation postsecondaire

Depuis plusieurs élections fédérales, la FECQ, aux côtés de la FEUQ, revendique le rétablissement des sommes dues aux provinces en matière des transferts en éducation postsecondaire et des programmes sociaux (TCPS).

Les projections du gouvernement fédéral comme nous pouvons constater dans un rapport du Conseil de la fédération sont peu reluisantes :

« Le TCPS continuera de croître à un rythme moins élevé que celui du TCS, ce qui signifie que les principaux transferts fédéraux destinés à l'éducation postsecondaire et aux autres programmes sociaux représenteront une proportion progressivement plus petite de la totalité des principaux transferts fédéraux. »¹

Le scénario invoqué par le Conseil de la fédération est moins ambitieux que le nôtre, mais constitue déjà une avancée.

« La croissance du TCPS au taux du PIB nominal à compter du 2017-2018 générerait 1 milliard de dollars de plus par année pour financer l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux à compter 2023-2024 (un montant cumulatif de 4,2 milliards de dollars, au cours des dix années de la période de renouvellement). »²

Cependant, nous croyons qu'il n'est pas suffisant de simplement suivre le taux de croissance du TCPS au taux du PIB nominal. Nous demandons au gouvernement fédéral une augmentation du TCPS qui viendrait combler un sous-financement chronique dans le réseau postsecondaire québécois, causé en partie par la transformation des transferts.

Ces transformations se sont principalement faites sous la réforme Axworthy, qui base le calcul du TCPS sur les frais de scolarité des provinces et non sur l'effectif étudiant, donc les besoins réels. Il n'est pas acceptable qu'une province soit pénalisée dans le retour d'argent qu'elle envoie à Ottawa simplement puisqu'elle a fait un choix de société qui privilégie une éducation accessible et des frais de

¹ CONSEIL DE LA FÉDÉRATION : « Rapport du groupe de travail du conseil de la fédération sur les transferts fédéraux. Évaluation des impacts financiers des propositions fédérales actuelles », juillet 2012, [En ligne], http://www.conseildelafederation.ca/phocadownload/publications/fr-cof_working_group_fiscal_arrangements_report_appendices.pdf, (Page consultée le 4 mars 2015).

² Ibid

scolarité moins élevés. Ces provinces sont privées de sommes importantes pour financer leur réseau d'éducation, des sommes leur étant pourtant dues.

Ces sommes dues représentent celles qui seraient récupérées par les provinces par le rétablissement au niveau de 1994-1995, ce qui implique que le gouvernement fédéral devrait accroître, tout en tenant compte de l'inflation, le TCPS de 3,5 milliards de dollars.³ Le Québec bénéficierait d'approximativement 820 millions de dollars⁴ de plus en éducation, dont 328 millions (40 %) pourraient être distribués au réseau collégial, une somme plus que nécessaire au maintien de l'accessibilité et de la qualité de notre éducation.

Revendication 1 : *La FECQ prône que le gouvernement fédéral hausse les Transferts canadiens en programmes sociaux de 3,5 milliards de dollars, pour les rétablir au niveau de 1994.*

Conditions de stage

Tout d'abord, certains acteurs considèrent que les étudiants en stage ne devraient pas être rémunérés, évoquant que ceux-ci sont en formation et que le stage n'est pas un emploi. Nous croyons que cette vision du stage est erronée et qu'elle instaure une précarité financière importante pour les étudiants. La plupart des stages étant à temps plein, l'étudiant peut donc difficilement occuper un emploi en plus d'un stage à temps plein et de ses cours.

Cependant, bien que certains stagiaires soient rémunérés, tous les milieux des stages (sauf exception) profitent de la force de travail offerte par l'étudiant en stage. Il serait recommandable de réfléchir à une façon de rémunérer les stagiaires collégiaux, comme la gratification financière, en prenant en compte la nature des différents stages.

Selon certains chiffres à nuancer, il y aurait jusqu'à 300 000 stagiaires non rémunérés au Canada. Une situation qui est significative et qui mérite d'être réglée.

Revendication 2 : *La FECQ prône que les étudiants effectuant un stage obligatoire de fin de programme soient rémunérés dans le cas d'un stage en entreprise, lorsque le stagiaire effectue les mêmes tâches que les salariés, et qu'ils obtiennent une gratification dans le cas de stages fortement supervisés.*

Est-ce que certains milieux de stages utiliseraient les stagiaires comme une main-d'œuvre peu chère à court terme? Une coordonnatrice en techniques forestières nous a souligné, lors de notre recherche⁵, que ce contexte se présente à l'occasion :

« Les conditions de travail ne sont pas toujours faciles. Les étudiants servent parfois de main-d'œuvre pas chère. Mais on tend à éliminer cette façon de penser des employeurs. »

Nous croyons que les étudiants qui effectuent leur stage devraient bénéficier du salaire minimum surtout s'ils occupent les mêmes tâches que les autres employés, en plus des protections élémentaires accordées habituellement. Notre revendication vise donc à effectuer des changements au niveau du

³ FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC : « Avis sur les transferts fédéraux », p.12, août 2009.

⁴ Ibid

⁵ À l'automne 2014, la FECQ a effectué une recherche qualitative sur les conditions de stage au collégial. Des entrevues furent réalisées auprès de 14 coordonnateurs de stage et 9 étudiants, partout à travers le Québec.

Code canadien du travail. Ces modifications assureraient un respect du stagiaire et de conditions de travail dignes, tout en permettant une entrée sur le marché du travail plus représentative de la réalité.

Revendication 3 : *La FECQ prône que le Code canadien du travail soit modifié pour que les stagiaires qui exécutent les tâches d'un employé régulier puissent bénéficier au moins du salaire minimum et des protections accordées par le Code.*

Crédit d'impôt pour jeunes diplômées

Au Québec existe un crédit d'impôt fort intéressant qui mériterait d'être bonifié par le gouvernement fédéral et d'ainsi profiter à l'ensemble des travailleurs canadiens. Il s'agit du *Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée*. Pour en bénéficier, il suffit de travailler dans une région ressource éloignée, d'occuper une fonction étant liée au domaine de spécialisation et autres détails administratifs.

Ce crédit d'impôt permet, entre autres, de stimuler dans les régions ressources l'éducation, les travailleurs qualifiés, l'investissement et l'économie. Les régions, surtout au Québec, ont un besoin criant de relance économique et démographique. Jusqu'à ce jour, au Québec, le crédit d'impôt a permis l'établissement de 50 000 nouveaux diplômés en région. Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable, pouvant aller jusqu'à 3000 \$ par année et cumulable jusqu'à 8000 \$.

Les régions et l'économie du Canada tout entier bénéficieraient d'un tel crédit d'impôt. Lors d'un projet de loi déposé en 2009, le Bureau du Directeur parlementaire du budget avait estimé le cout d'application, qui se trouvait entre 180 M\$ et 600 M\$, selon la méthode d'évaluation.

Revendication 4 : *La FECQ prône qu'un crédit d'impôt pour jeunes diplômés travaillant en région soit aussi offert par le gouvernement fédéral, crédit qui s'applique entre autres aux dettes d'études.*

Fiscalité

La fiscalité, bien que souvent évacuée des débats publics par sa prétendue complexité, est pourtant le cœur d'un État. Sa gestion et les choix qui en découlent influencent l'ensemble de la société, de la qualité de notre éducation, des services publics et des choix gouvernementaux. Le programme de péréquation est censé permettre à toutes les provinces d'offrir des services publics équivalents, en comblant l'écart entre la capacité fiscale d'une province et la moyenne canadienne. Pourtant, ce principe tend à être déformé, en plus de baser le tout sur une moyenne canadienne qui nivèle vers le bas.

Péréquation

Si, dans certains cas, les provinces se réjouissent de l'ajout de nouvelles sommes provenant des transferts fédéraux, il arrive des moments où la réaction est tout le contraire, car le calcul de la péréquation est contrôlé par le gouvernement fédéral et ce dernier tend à changer les règles de temps à autre. En novembre 2008, le gouvernement fédéral a modifié ce principe en imposant un plafond qui limite la progression des sommes versées par Ottawa. Dans ce cadre, l'esprit de la péréquation ne tient plus et prive le Québec de 404 millions de dollars, seulement pour l'année 2014-2015. En modifiant une autre règle sur la question des plafonds individuels⁶, le gouvernement fédéral prive le

⁶ MFQ, Plan budgétaire 2014-2015

Québec de 686 millions de dollars, pour l'année 2014-2015. Ces différentes modifications ont fait perdre au Québec plus de 8,6 milliards de dollars depuis 2009-2010 et le ministère des Finances prévoit de lourdes pertes dans les prochaines années.

Dans un contexte de surplus budgétaire dans les finances fédérales, il est aberrant que la capacité financière des provinces soit ainsi minée par des modifications au programme de péréquation.

Revendication 5 : *La FECQ prône que les différentes modifications du programme de péréquation instaurées en 2008 soient révisées et visent ainsi à récupérer l'argent qui est dû au Québec et aux provinces.*

Impôts

Les entreprises installées au Canada profitent d'assises solides pour se développer et prospérer. Parmi ces bénéficiaires, on y retrouve notamment des avantages fiscaux non négligeables, des travailleurs qualifiés formés par les institutions financées par l'État et des citoyens en santé grâce aux programmes sociaux accessibles et de qualité. Malgré les baisses et exemptions d'impôts qui semblent être l'avenue privilégiée depuis les années 80, il nous apparaît important de faire le virage nécessaire à ce que les entreprises contribuent équitablement aux services et avantages qui leur permettent d'assurer leur compétitivité et leurs profits.

Revendication 6 : *La FECQ prône l'augmentation du taux d'imposition pour les grandes entreprises.*

Paradis fiscaux

En 2011, ce sont 130 milliards qui ont été « investis » par des Canadiens dans les paradis fiscaux. L'Agence du revenu du Canada (ARC) a estimé très modestement que ce serait 4 milliards de dollars qui seraient perdus en taxes non perçues. Ces sommes phénoménales représentent tout simplement de l'argent dormant, placé sans contribuer à l'économie réelle et sans contribuer au financement de l'État en payant honnêtement les impôts dus. En plus de l'effort international nécessaire à ce que ce phénomène cesse, il existe au pays des solutions extrêmement rentables. Lorsque le gouvernement a augmenté le budget de l'ARC de 30 millions de dollars en 2005 pour l'application internationale de la loi, l'ARC a réussi à rapatrier au pays 2,5 milliards de dollars de plus en revenu.⁷

Soyons clairs, il ne s'agit pas « d'évitement fiscal » ou de « planification fiscale agressive », le phénomène des paradis fiscaux représente une fraude fiscale internationale, qui prive les gouvernements et l'économie de montants faramineux. Il est impératif de prendre les moyens nécessaires afin d'y mettre un terme.

Revendication 7 : *La FECQ prône que le gouvernement du Canada prenne les moyens appropriés pour éradiquer le phénomène des paradis fiscaux.*

Accord de libre-échange

Dans le cadre des négociations quant à l'Accord de libre-échange Canada-Europe (AÉCG), plusieurs points litigieux font surface et quelques réticences s'expriment.

⁷ COLLECTIF ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX : « Les solutions », [En ligne], <http://www.echeparadisfiscaux.ca/levez-le-voile/les-solutions/> (Page consultée le 4 mars 2015).

Ces inquiétudes sont principalement axées sur le mécanisme d'arbitrage des différends investisseurs-États. Ce mécanisme est ni plus ni moins qu'un droit qu'acquière les investisseurs étrangers de poursuivre les États pour des politiques adoptées de façon légitime et démocratiques par les représentants du peuple.

Comme le démontre Pierre-Yves Serinet en réponse aux réticences françaises, les poursuites sont de plus en plus nombreuses :

« D'une douzaine de cas à la fin des années 1990, la CNUCED en répertorie 568 en 2013. Au niveau nord-américain, 23 nouvelles poursuites ont vu le jour depuis 2005, le double de la décennie précédente, et plus de 70 % des recours des investisseurs visent le gouvernement canadien. Les contribuables canadiens ont déjà déboursé plus de 172 millions de dollars en compensation aux multinationales, auxquels on doit ajouter 17,3 millions \$ accordés récemment à ExxonMobil et Murphy Oil, qui contestaient l'exigence de Terre-Neuve-Labrador d'un minimum de Recherche & Développement au niveau local. Le Québec est lui-même aux prises avec la poursuite de 250 millions \$ de Lone Pine Resources contre l'interdiction québécoise sur la fracturation hydraulique et l'exploitation des gaz de schiste.⁸ »

En plus de représenter des sommes extravagantes de fonds publics, ces poursuites nuisent à la souveraineté des États à décider d'eux-mêmes leurs politiques de services publics, comme l'éducation.

De plus, des fuites nous apprennent que le Partenariat Transpacifique (PTP) contiendrait lui aussi un chapitre quant à la protection des investisseurs étrangers, reprenant le mécanisme précédemment critiqué.

Devant ces accords de libre-échange qui minent la capacité des États à décider et à offrir des services publics de qualité, la FECQ demande au gouvernement canadien de s'opposer à ces articles et au mécanisme d'arbitrage des différends investisseurs-États tel que proposé.

Recommandation 8 : *La FECQ s'oppose, dans le cadre des négociations d'accords de libre-échange, à toute proposition de dérèglementation qui aboutirait à la renonciation à des normes diverses en éducation, en matière sociale, de condition de travail ou d'environnement.*

Environnement

Parmi les sujets touchant les étudiants du Québec, comme l'éducation et leurs conditions de vie et d'étude, la question environnementale est un enjeu de taille qui interpelle nos membres de par son importance. Le développement durable est une solution d'avenir écologique, mais aussi économique et sociale, qui amène une vision différente de notre société et de sa croissance, en accord avec celle de la jeunesse québécoise et de ses préoccupations. Notre génération désire sans équivoque vivre dans un environnement sain et respectueux des capacités de notre planète.

⁸ SERINET, Pierre-Yves : « AÉCG : Droits démesurés aux multinationales, des réticences françaises parfaitement justifiées », 20 mars 2015, Article envoyé au Devoir, [En ligne], <http://rqic.alternatives.ca/spip.php?article162>, (Page consultée le 20 mars 2015).

Oléoducs

La question des oléoducs est probablement l'enjeu environnemental ces dernières années au Canada. Pendant que les entreprises derrière ces projets promettent des retombées économiques majeures, qu'en est-il des impacts écologiques? Selon les rapports annuels du Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST), il y aurait eu 601 incidents de 2010 à 2013 sur le réseau de pipelines canadiens, composé de 34 compagnies s'étendant sur 17 508 kilomètres.⁹

Parmi ces incidents, on retrouve les déversements dans les réserves d'eau, comme lors d'un cas récent datant du 21 janvier 2015 aux États-Unis, où 189 000 litres de pétrole ont contaminé une usine de traitement de l'eau qui approvisionnait environ 6000 personnes.¹⁰ Cet incident, s'additionnant aux nombreux autres ayant lieu chaque année, a un impact extrêmement néfaste sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens, surtout lors de la pollution de réserves d'eau.

Revendication 9 : *La FECQ s'oppose à l'installation d'infrastructures pétrolières (de transport ou autre) à une distance déraisonnable des cours d'eau.*

La ligne 9 d'Enbridge, joignant le Québec et l'Ontario, connaît plusieurs similitudes avec la ligne 6B, qui a connu une fuite au Michigan en 2010. Elle a, tout comme cette dernière, été construite dans les années 70, avec le même type d'acier et de soudure, le même diamètre, la même épaisseur ainsi que le même revêtement qui peut exposer le pipeline à la corrosion. Il a lui aussi été conçu pour le pétrole brut léger et converti au transport de pétrole des sables bitumineux albertains. La conduite actuelle comprend des milliers d'anomalies et c'est pourquoi la pétrolière a diminué la pression dans certains secteurs, mais elle prévoit tout de même faire passer une plus grande quantité de pétrole plus lourd... à de plus fortes pressions. En effet, le pétrole issu des sables bitumineux est beaucoup plus lourd que le pétrole en provenance d'ailleurs, comme l'Algérie. C'est pourquoi nous croyons que des projets comme l'inversion de la ligne 9B d'Enbridge ne devraient pas être permis.

Revendication 10 : *La FECQ s'oppose à l'utilisation d'oléoducs pour le transport d'autres matières que celles pour lesquelles l'oléoduc a été conçu (cela s'applique aussi à la transformation d'un gazoduc).*

Revendication 11 : *La FECQ s'oppose à l'exploitation des sables bitumineux.*

Gaz à effet de serre

Bien que toute la communauté internationale, y compris le Canada, s'entend sur l'importance de réduire l'émission de gaz à effet de serre, les efforts à ce niveau sont tout de même décevants.

Bien que le Canada a choisi d'adhérer à l'accord de Copenhague plutôt qu'au protocole de Kyoto, ce dernier étant beaucoup plus ambitieux, il nous semble primordial que le Canada réintègre la prochaine phase du protocole de Kyoto et prenne au sérieux la réduction des gaz à effet de serre et la lutte aux changements climatiques.

⁹ COULE PAS CHEZ NOUS : « Accidents et incidents d'oléoducs, de 2002 à 2013 », [En ligne], http://media.wix.com/ugd/58d5af_94a413d5d23e4272babbf5aa7fba81ae.pdf (Page consultée le 9 mars 2015)

¹⁰ ASSOCIATED PRESS : « Bris d'oléoduc : une usine de traitement de l'eau contaminée », [En ligne], http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/01/21/deversement-petrole-bris-oleoduc-eau-contaminee-glendive-montana-etats-unis_n_6513660.html (Page consultée le 11 mars 2015)

Les solutions d'avenir ne passent pas par le statu quo, mais par le développement durable, l'augmentation des aires protégées et la mise au placard des énergies fossiles.

Revendication 12 : *La FECQ prône que le Canada participe à l'élaboration de la seconde phase du protocole de Kyoto, l'intègre, et se dote d'un plan d'action ambitieux qui lui permettra de verdir son économie, de rendre sa société durable et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 60 % à 80 % d'ici 2050¹¹ par rapport au niveau de 1990 et de faire pression auprès d'autres signataires afin que ceux-ci fassent de même.*

Réforme institutions démocratiques

Le déclin de la participation électorale est un phénomène inquiétant pour la démocratie canadienne. Pourtant, d'autres possibilités existent au cynisme ambiant, principalement quant à notre mode de scrutin et à ses limites.

L'instauration d'un nouveau mode de scrutin favorise inévitablement l'ascension de nouveaux partis au pouvoir. Cela ne veut pas dire que le consensus sera particulièrement difficile à atteindre si l'on introduit davantage de proportionnalité dans le système canadien. Étant donné la pluralité des voix qui incombent au sein du scrutin proportionnel, les débats sont davantage orientés sur les programmes et les idéologies des partis, plutôt que sur les individus et sur des stratégies électoralistes.

En gardant en tête l'importance du principe de représentativité, le mode de scrutin mixte compensatoire global permet d'allouer au parti qui récolte le plus de voix un bonus en termes de sièges. Il combine d'une part une culture basée sur la recherche du consensus et le multipartisme, d'autre part il conserve certains éléments comme la simplicité et la proximité avec les élus politiques. La FECQ croit que le mode de scrutin mixte compensatoire global est « le meilleur des deux mondes » et un compromis juste pour tous.

Revendication 13 : *La FECQ prône l'abolition du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et propose l'instauration d'un mode de scrutin mixte compensatoire global ayant un seuil fixé à 3 % pour être éligible à toute représentation politique et fonctionnant par listes ouvertes.*

¹¹ Cette cible est celle de la Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE, « Changement climatique : la Commission présente une feuille de route pour une Europe compétitive et sobre en carbone d'ici 2050 », Bruxelles/Strasbourg, 8 mars 2011, [En ligne], http://europa.eu/rapid/press-release_IP-11-272_fr.htm (Page consultée le 9 mars 2015)

Conclusion

C'était les revendications de la FECQ dans le cadre des élections fédérales canadiennes d'octobre 2015. Nous croyons que ces revendications sont réalistes, réfléchies et que tout parti ayant le désir d'améliorer les conditions de vie des citoyens canadiens devrait les examiner avec attention.

Que ce soit pour le financement juste et équitable de l'éducation à travers le Canada, des conditions de stage dignes et sécuritaires, la stimulation de l'éducation et de l'économie en région, une fiscalité canadienne plus équitable et efficace, un environnement sain et respectant les populations ainsi qu'une démocratie plus représentative de la diversité du pays, ces solutions représentent pour nous l'avenir de notre société.

Cette plateforme se veut avant tout un espace de débat, d'échanges avec les partis politiques. Il ne représente pas une liste d'épicerie de demandes unilatérales, mais plutôt un appel à l'ensemble des partis d'accorder une attention aux idées et principes de la jeunesse. Nous sommes convaincus que c'est en participant vivement dans les débats politiques et électoraux que notre génération prendra sa place dans la société de demain et s'épanouira dans un monde à son image.